

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 19 AVRIL 2017

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille dix-sept (19 avril 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

2017-04-61

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2017;
4. Gestion des ressources humaines ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Déclaration de compétence en matière de logement social;
 - c. Avis de motion pour régler la compétence en matière de logement social;
 - d. Rapport financier 2016;
 - e. Correction au budget 2017;
 - f. Gala Gens de terre et Saveurs de la Mauricie;
 - g. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Rapport financier au 31 décembre 2016 et informations relatives à la dette et aux immobilisations);
 - h. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (versement du solde du FDR);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Municipalité de Batiscan (demande de modification du schéma d'aménagement pour l'abolition d'une zone de développement différé);
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de mars 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants;
 - i. Demandes de commandite;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - i. Nomination d'un représentant pour siéger au comité directeur de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie;
9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprises;
10. Demandes d'appuis ou autres;
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information;
13. Autre(s) sujet(s);
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-04-62

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan , appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 mars 2017 et celui de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-04-63

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10135 à 10233 au 15 avril 2017, totalisant 603 789,14 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2017-04-64

5b. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Considérant que suite à une rencontre des représentants des offices municipaux d'habitation du territoire, le 13 mars 2017, au bureau de la MRC, les participants ont manifesté une volonté commune de voir la Municipalité régionale de comté des Chenaux exercer la compétence pour la gestion du logement social sur son territoire;

Considérant que l'ensemble des conseils des municipalités où l'on retrouve un Office municipal d'habitation ont exprimé un avis favorable à cette acquisition de compétence par la MRC des Chenaux;

Considérant les dispositions des articles 678.0.2.1 et 678.0.2.2 du Code municipal du Québec qui se lisent comme suit :

678.0.2.1. « Une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social, des matières résiduelles, de la voirie locale ou du transport collectif des personnes » ;

678.0.2.2. « Une municipalité régionale de comté doit, si elle désire, déclarer sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1, adopter une résolution annonçant son intention de le faire. La résolution doit mentionner notamment les municipalités locales à l'égard desquelles la municipalité régionale de comté désire se déclarer compétente ainsi que le domaine ou la partie de domaine relativement auquel la compétence serait acquise par la municipalité régionale de comté. Une copie vidimée de cette résolution doit être transmise par courrier recommandé à chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté. L.Q. 2002, c. 68, a. 15. »

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel , appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux annonce son intention de déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social sur son territoire pour l'ensemble des municipalités locales qui la composent, et ce, particulièrement pour la mise en place d'un office municipal d'habitation régional.

Adoptée.

2017-04-65

5c. AVIS DE MOTION POUR RÉGLEMENTER LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, donne un avis à l'effet qu'il présentera, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement par lequel la municipalité régionale de comté des Chenaux déclarera sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités composant son territoire dans le domaine de la gestion du logement social.

2017-04-66

5d. RAPPORT FINANCIER 2016

Considérant que l'auditeur de la MRC, Mallette SENCRL, représenté par monsieur Claude Lacombe et madame Joanie Roy, a déposé le rapport financier consolidé 2016 avant la tenue de la présente séance publique;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 96 625 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2016, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

2017-04-67

5e. CORRECTION AU BUDGET 2017

Considérant que lors de l'étude des prévisions budgétaires 2017, un montant de 5000 \$ a été accepté à titre de contribution au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) sauf que la ligne où ce montant apparaissait n'a pas été totalisée dans le montant total destiné au développement culturel;

Considérant que ce montant est financé par le Fonds de développement du territoire;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de modifier le budget 2017 – Catégorie I, en remplaçant, dans la résolution 2016-11-423, le total de la fonction Développement culturel par 102 127 \$ et que l'affectation du surplus, réservé au développement économique, passe de 107 251 \$ à 112 251 \$.

Adoptée.

2017-04-68

5f. GALA GENS DE TERRE ET SAVEURS DE LA MAURICIE

Considérant que le préfet, monsieur Gérard Bruneau, a été invité par les organisateurs à participer à la quatrième édition du gala des gens Terre et saveurs de la Mauricie, jeudi le 20 avril 2017;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau à participer accompagné à cet événement et que les frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

5g. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET INFORMATIONS RELATIVES À LA DETTE ET AUX IMMOBILISATIONS)

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport financier 2016 déposé par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-04-69

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-366 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-366 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (règlement n° 376 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives à l'implantation de systèmes de traitement étanches des eaux usées et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout destinés à des constructions existantes en zone inondable et à l'ajout d'une zone de conservation sur le territoire de la Ville de Bécancour);
- ii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 372 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire);
- iii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 373 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif);

6c. MUNICIPALITÉ DE BATISCAN (DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR L'ABOLITION D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DIFFÉRÉ

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de la municipalité de Batiscan concernant une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé pour l'abolition d'une zone de développement différé.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe les membres du Conseil sur les pourparlers qui ont actuellement lieu entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et les serres St-Laurent (Savoura) au niveau de la fourniture du biogaz. Une rencontre du conseil d'administration de la régie est prévue pour demain le 20 avril.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport sur les activités réalisées en mars par notre agent de développement culturel, madame Françoise Bouchard. Ce rapport est commenté par madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, indique à ses collègues que le dossier de la planification stratégique de développement durable évolue bien, l'équipe de la MRC est à pied d'œuvre pour l'élaboration de proposition de plan d'actions. Une rencontre avec le milieu est prévue pour le 31 mai afin d'échanger sur les enjeux soulevés et sur les actions à retenir.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon informe le conseil sur la reprise des négociations pour le renouvellement de la convention collective, expirée depuis le 31 décembre 2015. Des rencontres sont prévues les 24 et 26 avril.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-04-70

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDE DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements » ;

Considérant que trois projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Narcisse	La culture est au cœur des activités estivales de Saint-Narcisse	1000 \$
Relève agricole de la Mauricie	Plan de partenariat annuel 2017	250 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande reçue.

8a.iii. PROJETS STRUCTURANTS - AUTRES

Aucune demande reçue.

2017-04-71

8b.i. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MAURICIE 2016-2020

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est partie à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie 2016-2020;

Considérant qu'un comité directeur, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, est formé de représentant de chacune des parties;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désigne monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux, pour le représenter au comité directeur de l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie afin notamment de veiller au suivi de cette entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour sa mise en œuvre.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2017-04-72

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé des demandes reçues de promoteurs sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre des Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local d'économie sociale (FLES) et Fonds jeunes promoteurs (FJP);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-02, prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale au Parc de la rivière Batiscan, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
2. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 25 000 \$ provenant du Fonds local d'économie sociale, à l'entreprise Hébergement adapté et supervisé (HAS) des Chenaux, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
3. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-01, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$, provenant du Fonds jeunes promoteurs et accepte la demande de financement portant le numéro FLI 2017-06, prévoyant un prêt au montant de 2 500 \$ portant intérêt à raison de six pour cent (6 %) par année, remboursable en vingt-quatre versements égaux, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
4. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-02, prévoyant un prêt au montant de 25 000 \$ portant intérêt à raison de six pour cent (6 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre mois, incluant un congé de remboursement en capital de douze (12) mois, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
5. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2017-05, prévoyant un prêt au montant de 50 000 \$ portant intérêt à raison de cinq pour cent (5 %) par année, remboursable en quatre-vingt-quatre mois incluant un congé de remboursement en capital de douze (12) mois, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;
6. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2017-02, prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds jeunes promoteurs à monsieur Jérémie Jacob, et autorise le paiement de ce montant au promoteur;

Que toutes les conditions prévues pour les dossiers acceptés par la présente résolution en fassent partie intégrante comme se elles étaient ici reproduites pour chacun de ceux-ci ;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. APPUIS ET AUTRES

10a. MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE (DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

10b. MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES (FACTURATION DES COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

10c. MRC DE MÉKINAC (APPUI AU PROJET « LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE VALLÉE-DE-LA-BATISCAN)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

2017-04-73

10d. APPUI À M. FRANÇOIS CHOQUETTE, DÉPUTÉ DE DRUMMOND (PROJET DE LOI C-203 MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES))

Considérant le projet de loi C-203, actuellement sous étude par le parlement du Canada, dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes;

Considérant la demande de soutien adressée par monsieur François Choquette, député de Drummond;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, d'appuyer le dépôt et la présentation pour adoption du projet de loi C-203 visant à ce que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète.

Adoptée.

10e. MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande mais n'y donne pas suite.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception du projet de règlement 2017-101 modifiant notre schéma d'aménagement);
- b. École secondaire Le Tremplin (remerciements pour notre contribution à l'amélioration de la salle Denis-Dupont);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Culture Mauricie (FARR - importance que le développement touristique et culturel soit clairement et nommément identifié dans les priorités d'intervention régionales);
- d. Commission de protection du territoire agricole (suspension de traitement des demandes à portée collective);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 13 janvier 2017);
- b. Vélo Québec évènements – Passage du Défi juin 2017;
- c. Fonds-Soutien Mauricie (résultats 2016), document disponible sur demande;
- d. Statistiques du transport collectif;
- e. Résiduel de la conférence régionale des élus de la Mauricie;

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est amené au conseil ce mois-ci.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-04-74

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h 00), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET